
Collège Notre-Dame-des-Champs sous la direction de Monsieur Liautard.

Numéro d'inventaire : 1979.25013

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1821

Description : Feuillet imprimé formant livret, comportant au dos une adresse manuscrite et un cachet postal.

Mesures : hauteur : 233 mm ; largeur : 184 mm

Notes : Prospectus du collège Notre-Dame-des-Champs, à Paris, dirigé par M. Liautard: matières enseignées, discipline, prix de pension et trousseau. Cachet postal du 29 septembre 1821. Conservation : Enseignement masculin

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

1821

COLLÈGE

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS,

Sous la direction

DE MONSIEUR LIAUTARD. *

LE but de cet Établissement, formé dans des temps difficiles, a toujours été de seconder les vœux de tous les vrais amis du bien, pour le maintien de la morale et pour la culture des sciences utiles. La Religion, base naturelle de toutes les vertus publiques et privées, y est développée avec le soin et l'étendue nécessaires pour la faire bien connoître; tandis qu'on ne néglige aucun des moyens propres à la faire aimer et mettre en pratique.

Dans l'enseignement des langues Grecque, Latine et Française et de toutes les parties de la littérature et des sciences, on suivra les réglemens adoptés dans les Collèges Royaux de Paris.

Nous ne croyons pas inutile de rappeler ici que le Cours d'études en usage comprend les classes de Latin, de Grec et d'Histoire, depuis les premiers élémens, jusqu'à la Seconde; la Rhétorique, la Logique et la Physique.

Il y a de plus deux cours de Mathématiques. Dans le premier on prépare les Elèves à l'Ecole de St.-Cyr, et dans le second à l'Ecole Polytechnique.

On continuera à faire à des époques réglées des Examens sur les diverses parties des études. Les Parens seront instruits du résultat de chacun des Examens, et l'on y joindra une note sur la conduite et sur la santé de leurs enfans. A la fin de l'année il y aura une distribution solennelle des prix.

* *Nota.* Le Collège est situé rue Notre-Dame-des-Champs sous les numéros 26, 28, 30 et 32; mais les lettres devront être adressées à M. Liautard, au n° 28, comme par le passé.



(2)

Le prix de la pension est de..... 800 fr.
Et celui de la rétribution universitaire de..... 40

Frais accessoires.

Abonnement du médecin.....	12 fr.	}	140
..... du dentiste.....	4		
Papier, plumes et encre.....	12		
Blanchissage.....	60		
Raccommodage.....	40		
Coupe de cheveux.....	3		
Loyer de la couchette.....	3		
.....des rideaux.....	4		
.....de la cassette.....	2		

Les quartiers sont payés d'avance.

Le pensionnaire que l'on retire, le quartier commencé, n'a droit à aucune remise; celui que l'on retire dans le courant de juin, paye la moitié du quartier suivant.

On paie à part les maîtres d'agrément et de langues modernes.

D'après les conventions faites avec les parens, le Collège fait les avances nécessaires pour les souliers et autres effets, pour les livres classiques et pour les frais de maladie.

Les parens sont instamment priés de ne rien donner à aucun domestique.

Ceux des provinces éloignées voudront bien indiquer à Paris une personne avec qui l'on puisse traiter, comme avec eux-mêmes, de ce qui concerne leurs enfans.

Les élèves apportent en entrant, trois habits complets, trois paires de draps, une douzaine de chemises, une douzaine de serviettes, de mouchoirs, de cravattes, de paires de bas, de serre-têtes ou bonnets, trois paires de souliers, deux peignes avec leur petite brosse; un couvert, et, s'il est possible, une timbale, ou petit gobelet d'argent, avec le nom de l'enfant gravé en toutes lettres; enfin, tout ce qui est nécessaire au coucher, savoir :

Un matelas de cinq pieds et demi sur deux pieds et demi, une paillasse et un traversin proportionnés, et deux couvertures de laine ou de coton.

On s'adressera, depuis une heure jusqu'à quatre, à M. LAUTARD, rue Notre-Dame-des-Champs, n. 28.

P. S. Les parens sont priés, s'ils le peuvent commodément, d'affranchir les lettres.